



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-7-1-2-135

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE- COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D-7-1-2-135

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE- COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Suite à l'adoption de la décision modificative n°1, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés à la suite :

N°	Objet	Date de création	Montant	Révision en décision modificative	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2022	CP 2023	Reste à financer
59	Locaux CC2R	2012	8 497 681,30 €	5 300,00 €	8 502 981,30 €	8 175 601,30 €	327 380,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Office de Tourisme	2013	1 859 997,22 €		1 859 997,22 €	1 831 349,50 €	12 718,00 €	15 929,72 €	0,00 €
88	Maison de santé	2016	4 518 781,96 €		4 518 781,96 €	4 369 409,02 €	96 940,00 €	52 432,94 €	0,00 €
89	PLU-H	2016	513 000,00 €		513 000,00 €	413 918,10 €	21 500,00 €	77 581,90 €	0,00 €
99	Réaménagement de la piscine d'été	2019	1 106 027,51 €		1 106 027,51 €	1 006 762,92 €	13 000,00 €	86 264,59 €	0,00 €
FC	Fonds de concours	2018	7 503 484,01 €		7 503 484,01 €	5 483 949,27 €	1 130 000,00 €	800 000,00 €	89 534,74 €
104	Transition énergétique écoles	2021	2 915 889,35 €		2 915 889,35 €	286 812,35 €	1 585 797,00 €	943 280,00 €	100 000,00 €
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 460 403,32 €		1 460 403,32 €	699 700,32 €	487 703,00 €	208 000,00 €	65 000,00 €
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	2 366 172,05 €		2 366 172,05 €	608 732,05 €	622 265,00 €	913 000,00 €	222 175,00 €
107	Voirie 2021	2021	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	1 074 390,83 €	333 985,00 €	91 624,17 €	0,00 €
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	105 851,80 €	849 575,00 €	1 760 850,00 €	6 283 723,20 €
108	Voirie 2022-2026	2022	3 420 000,00 €		3 420 000,00 €	0,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
110	Recyclerie	2022	631 800,00 €		631 800,00 €	0,00 €	50 000,00 €	456 000,00 €	125 800,00 €
			48 593 236,72 €		48 598 536,72 €		7 770 863,00 €		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

20 OCT. 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

20 OCT. 2022

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221014- 2022D_7_1_2_135-DE
Numéro d'acte :	2022D_7_1_2_135
Date de décision :	14/10/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2022D7-1-2-135 BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	20/10/2022 15:51:19
Date de réception de l'AR :	20/10/2022 15:51:38